

البنك الجزائري للتجارة الخارجية (ش.م.)

BANQUE ALGERIENNE DU COMMERCE EXTERIEUR S.A.
ALGERISCHE AUSSENHANDELSBANK AG
ZURICH

Rapport annuel 2018

البنك الجزائري للتجارة الخارجية (ش.م.)

BANQUE ALGERIENNE DU COMMERCE EXTERIEUR S.A.

ALGERISCHE AUSSENHANDELSBANK AG

ZURICH

Rapport annuel 2018

Table des matières

Nos activités	1
Adresses	2
Actionnaires et Organes de la Banque	3
Rapport du Conseil d'Administration	4
Rapport annuel	5
Bilan au 31 décembre 2018	8
Compte de résultat 2018	9
Etat des capitaux propres	10
Annexes aux comptes annuels	
1. Principes comptables et d'évaluation des comptes annuels	11
2. Informations relatives au bilan	17
3. Informations sur les opérations hors bilan	26
4. Informations sur le compte de résultat	27
Rapport de l'organe de révision	29
Gouvernance d'entreprise	31
Exigences de publication	35

Nos activités

- Notification et confirmation de crédits documentaires
- Escompte du produit de lettres de crédit
- Encaissements documentaires
- Cautionnements et garanties bancaires relatifs à des lettres de crédit
- Syndication et participation aux risques
- Opérations sur les devises
- Exécution des ordres en Suisse et à l'étranger
- Informations commerciales

البنك الجزائري للتجارة الخارجية (ش.م.)

BANQUE ALGERIENNE DU COMMERCE EXTERIEUR S.A.
ALGERISCHE AUSSENHANDELSBANK AG
ZURICH

Adresses

Siège	Talacker 41 8001 Zurich
-------	----------------------------

Adresse postale	Postfach 3877 8021 Zurich
-----------------	------------------------------

Téléphone	+41 44 218 50 60
-----------	------------------

Téléfax	+41 44 211 36 27
---------	------------------

Site web	www.bace.ch
----------	--

E-Mail	info@bace.ch
--------	--

SWIFT	AEXTCHZZ
-------	----------

Actionnaires et Organes de la Banque

Actionnaires

Banque Nationale d'Algérie (BNA), Alger
Fonds National d'Investissement (FNI), Alger

Conseil d'Administration

Président	Achour ABBOUD Président Directeur Général de la Banque Nationale d'Algérie (BNA), Alger
Vice-Président	Jean-Paul FOITY, Genève *
Membres	Ahcene HADDAD Directeur Général du Fonds National d'Investissement (FNI), Alger Asma HOVAGEMYAN, Genève * Thomas A. FRICK, Zollikon (Zurich) *

* Administrateurs indépendants selon la Circulaire FINMA 2017/01 Cm 17 ss

Comité d'Audit

Président	Thomas A. FRICK, Zollikon (Zurich) *
Membre	Jean-Paul FOITY, Genève *

* Administrateurs indépendants selon la Circulaire FINMA 2017/01 Cm 17 ss

Direction

Directeur Général, CEO	Karim-Eddine KHELLILI
Directeur Principal, COO	Christoph LUETHY
Directeur Principal	Oswaldo BERNALES

Organes de révision

Révision externe	KPMG SA, Zurich
Révision interne	PricewaterhouseCoopers SA, Zurich

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Avril 2019

Messieurs aux Actionnaires,

L'activité économique mondiale en 2018 continue dans les mêmes paramètres qu'en 2017, mais des signes de ralentissement pendant le deuxième semestre de 2018 entraînent des révisions à la baisse dans plusieurs pays. La faiblesse du deuxième semestre de 2018 se répercutera sur les trimestres à venir, la croissance mondiale devant retomber à 3,5% en 2019 avant de remonter légèrement à 3,6% en 2020.

Dans la zone euro, la croissance devrait ralentir pour passer de 1,8% en 2018 à 1,6% en 2019 (0,3% de moins que prévu à l'automne dernier) et à 1,7% en 2020. Les taux de croissance ont été revus à la baisse pour de nombreux pays, notamment l'Allemagne, l'Italie et la France. Une incertitude considérable entoure la projection de référence d'une croissance voisine de 1,5% au Royaume-Uni en 2019-20.

Les prévisions de croissance pour les États-Unis restent également inchangées. La croissance devrait retomber à 2,5% en 2019 et diminuer encore pour s'établir à 1,8% en 2020 avec la fin des mesures de relance budgétaire.

En Suisse, les analystes misent pourtant sur une croissance située entre 1,6% et 2% pour 2019, en fonction de l'évolution des relations sino-américaines.

L'aversion croissante pour le risque, conjuguée à la détérioration de la confiance quant aux perspectives de croissance et à l'évolution des anticipations en matière de politique économique, a contribué à une baisse du rendement des titres souverains, en particulier américains, allemands et britanniques.

La croissance de l'économie algérienne, fortement dépendante des hydrocarbures, devrait ralentir en 2019, sous l'effet de la diminution progressive des dépenses publiques, selon la Banque mondiale (BM). Ce ralentissement est anticipé dans le sillage de «l'assombrissement» des perspectives économiques mondiales que prévoit la BM cette année. En 2018, la croissance de l'économie algérienne a atteint 2,5%, en baisse d'un point de pourcentage par rapport aux projections du mois de juin de la même année.

La banque a enregistré une diminution des volumes des accreditifs confirmés de 29% par rapport à la situation du 31 décembre de l'année précédente. Les produits des opérations documentaires, quant à eux, ont augmenté de CHF 9.3 Mio à 9.7 Mio.

Les produits des intérêts et des escomptes ont connu une croissance de CHF 6.4 Mio à CHF 10.7 Mio du fait, entre autres, de la hausse des taux d'intérêts en USD. Les produits d'intérêts des immobilisations financières ont, par contre, été moins élevés

de CHF 0.1 Mio, en raison de la persistance des taux d'intérêts en CHF à un niveau bas, voire négatif. Les produits totaux bruts ont augmenté de CHF 15.5 Mio à CHF 21.6 Mio soit de 39%.

Les charges d'exploitation bien maîtrisées, ont atteint CHF 8.2 Mio en 2018 contre CHF 7.4 Mio en 2017.

Dans un environnement volatile et difficile, la BACE a réalisé un résultat opérationnel de plus de CHF 7 Mio.

Après la constitution de provisions à caractère de réserve (consolidation des fonds propres) pour un montant d'environ CHF 6.1 Mio et les dotations aux amortissements liées aux investissements réalisés, le bénéfice net après impôts s'élève à CHF 4'187'714.14 en 2018.

L'Assemblée Générale dispose d'un bénéfice total à répartir de CHF 4'296'057.81 soit :

Bénéfice de l'exercice:	CHF	4'187'714.14
Bénéfice reporté:	CHF	108'343.67

Le Conseil d'Administration se félicite de pouvoir poursuivre la politique de l'Assemblée Générale, visant l'augmentation et la consolidation des fonds propres dans le but d'accroître les capacités d'engagements de la banque, en procédant à la répartition suivante :

Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	CHF	220'000.00
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	CHF	4'000'000.00
Report à nouveau	CHF	76'057.81
Bénéfice total à répartir	CHF	4'296'057.81

Le Conseil d'Administration adresse à l'ensemble du personnel de la banque, ses relations et partenaires, ses vifs remerciements pour leur dévouement et leur fidélité.

Au nom du Conseil d'Administration



Le Président
Achour ABBOUD

Rapport annuel

Présentation de la marche des affaires et de la situation économique de l'entreprise (Conditions cadres)

Environnement économique

L'économie mondiale poursuit son expansion, mais la croissance de certains pays a été inférieure aux prévisions au troisième trimestre. Cette évolution intervient dans un contexte de détérioration de l'état d'esprit sur les marchés financiers, d'incertitude quant aux politiques commerciales et d'inquiétude pour les perspectives de la Chine. Bien que l'annonce, le 1er décembre, de la suspension des augmentations de droits de douane pendant 90 jours dans le différend commercial entre les États-Unis et la Chine soit la bienvenue, la reprise possible des tensions au printemps jette une ombre sur les perspectives de l'économie mondiale.

La croissance du commerce mondial s'est ralentie pour s'établir bien en deçà des moyennes de 2017.

Les cours du pétrole brut sont volatils depuis le mois d'août, du fait notamment, du côté de l'offre, de la politique américaine concernant les exportations de pétrole iranien et, plus récemment, des craintes d'un fléchissement de la demande mondiale. Au début de janvier, les cours du pétrole brut se situaient autour de 55 dollars le baril et les marchés s'attendaient à ce qu'ils restent globalement à ce niveau, au cours des quatre ou cinq prochaines années, selon le FMI.

Dans les pays avancés, la hausse des prix à la consommation demeure généralement contenue ces derniers mois, mais elle s'est accélérée légèrement aux États-Unis, où la croissance reste supérieure à la tendance. Dans les pays émergents, les pressions inflationnistes s'atténuent avec la chute des cours du pétrole. Dans certains pays, cette modération est partiellement compensée par la répercussion de la dépréciation de la monnaie sur les prix intérieurs.

La Réserve fédérale américaine a relevé la fourchette cible du taux des fonds fédéraux à 2,25–2,50 % en décembre, mais, elle prévoit un rythme plus progressif de hausse des taux en 2019 et 2020.

La Banque centrale européenne a mis fin à ses achats d'actifs nets en décembre. Cependant, elle a également confirmé que la politique monétaire demeurerait largement accommodante, sans hausse des taux directeurs avant au moins l'été 2019, et que le réinvestissement intégral des titres arrivant à échéance se poursuivrait bien après la première hausse des taux.

La politique monétaire de la BNS restera inchangée, à cause du ralentissement de la croissance européenne. La BNS souhaite éviter que les pressions sur le Franc ne s'accroissent et tant que la BCE temporise, la BNS retardera encore la normalisation de la politique monétaire. Un pilier de la stratégie de politique monétaire de la BNS réside dans le maintien d'un différentiel de taux d'intérêt stable entre la Suisse et la zone euro.

Environnement réglementaire

En 2018, les banques internationales suisses ont continué d'évoluer dans un contexte influencé par les exigences internationales. Dans l'ensemble, la pression sur le marché financier ne cesse de croître et les obligations réglementaires ont continué d'avoir leurs impacts sur les banques.

Dans ce cadre, la BACE n'a pas manqué d'implémenter l'ensemble des exigences réglementaires, à titre d'exemple :

- Réglementation sur la gouvernance d'entreprise des banques : Circ. FINMA 2017/1 intitulée « Gouvernance d'entreprise – banques » : un concept cadre pour la gestion des risques de la banque a été élaboré par la direction et adopté par le Conseil d'administration.
- Réglementation sur l'outsourcing: Nouvelle Circ. FINMA 2018/03 intitulée « Outsourcing – banques et assureurs » : la banque a actualisé ses directives internes y afférentes.
- Réglementation sur les risques opérationnels : Circ. FINMA 2008/21 intitulée « Risques opérationnels – Banques, notamment les exigences qualitatives, Cm 135 à 135.12 » : dans le cadre de la gestion des risques informatiques et cyberattaques, la banque a établi un concept cadre intitulé « Analyse et mesures appropriées prises par la banque dans le cadre de la gestion des risques d'informations et cyberattaques ».

Marché des affaires et situation économique de la banque

C'est dans cette situation globale imprévisible et complexe que la BACE a pu confirmer ses performances. En effet, le résultat opérationnel a augmenté de KCHF 6'448 en 2017 à KCHF 7'144 en 2018, soit de 10.8%. Le volume du bilan quant à lui a diminué de CHF 969.8 Mio en 2017 à CHF 651.8 Mio en 2018, soit de 32.8%. Cette baisse s'explique par le tassement des engagements résultant des dépôts de la clientèle de CHF 599.6 Mio en 2017 à CHF 277.4 Mio en 2018.

Résultat net des opérations d'intérêts

Les intérêts nets des placements interbancaires (y compris les intérêts négatifs de la BNS) ont augmenté de KCHF 6'427 à KCHF 10'720, en raison de l'augmentation des taux d'intérêts à court terme sur l'USD. Le montant des intérêts négatifs sur les avoirs en comptes de virement auprès de la BNS (-0.75%) a augmenté de KCHF 708 à KCHF 783. Les intérêts des immobilisations financières ont baissé de KCHF 907 à KCHF 768, conséquence du remplacement des obligations en CHF échues par de nouvelles ayant un rendement nettement inférieur. Cela du fait du tassement des taux suite à l'introduction des intérêts négatifs sur les avoirs en comptes de virement, décision prise par la BNS en janvier 2015.

Résultat des opérations de commissions et de prestations de service

Les commissions des opérations de crédit, brut et les commissions de négociation, ont crû de CHF 9.3 Mio à CHF 9.7 Mio, en raison de la forte augmentation du nombre de présentation de documents en 2018 par rapport à 2017.

Les produits des commissions sur les autres prestations de service, principalement les commissions sur le trafic de paiements, ont augmenté de KCHF 476 à KCHF 555 en raison du nombre supérieur de transactions d'opérations par rapport à l'année précédente.

Charges d'exploitation

Les charges du personnel enregistrées en 2018 sont supérieures de 2.1% par rapport à l'année précédente. Les autres charges d'exploitation, quant à elles, ont augmenté de KCHF 628, du fait notamment des améliorations engagées dans l'automatisation des systèmes de traitements et de contrôle.

Amortissements

En 2018 la banque a enregistré des dotations aux amortissements de KCHF 272 sur les investissements en cours.

Provisions

Les provisions ont atteint CHF 31.9 Mio en raison notamment de la constitution de provisions à caractère de réserve (consolidation des fonds propres) d'environ CHF 6.1 Mio.

Préparation des comptes annuels

À l'aide de notre système de contrôle interne, nous nous assurons que les comptes annuels de notre banque satisfont aux exigences d'exactitude et d'intégralité. Le présent rapport annuel a été approuvé par le Conseil d'Administration au 28 mars 2019.

Révision ordinaire des comptes annuels

L'organe de révision représenté par la société KPMG SA, Zurich a effectué une révision ordinaire au siège de la banque entre le 18.02.2019 et le 08.03.2019. Le rapport de révision des comptes annuels (voir page 29 - 30) est positif et ne contient aucune réserve ni restriction.

Situation actuelle par rapport aux aspects d'audit prudentiel

Selon les exigences réglementaires de Bâle III, les fonds propres pris en compte pour la couverture des risques se chiffrent à CHF 324.5 Mio, largement supérieurs aux exigences réglementaires. Les fonds propres nécessaires s'élèvent à CHF 29.2 Mio, dont CHF 26.4 Mio correspondent aux risques de crédit, CHF 2.8 Mio aux risques opérationnels, et CHF 0.01 Mio aux risques de marché. Les fonds propres librement disponibles de la banque couvrent les gros risques. Le capital adequacy ratio (CAR) est de 89.0%. Le leverage ratio de Bâle III est de 41.1% (ratio minimal de 3.0%).

Toutes les contreparties respectent les limites maximales définies par la nouvelle Ordonnance Fédérale sur les Fonds Propres (OFR, Etat le 1er janvier 2019).

La situation de la banque, par rapport à la liquidité à court terme, est robuste et confortable. Au 31.12.2018, la banque a dégagé un ratio de liquidité à court terme (Liquidity Coverage Ratio) de 633.5%. Le ratio de la liquidité à long terme (Net Stable Funding Ratio) s'élève, quant à lui, à 277.5%.

En matière d'organes de la banque, nous soulignons que conformément aux exigences de FINMA, trois membres du Conseil d'Administration sont entièrement indépendants.

Effectif

En 2018, la banque a employé en moyenne 18.5 personnes équivalent temps plein avec contrat à durée indéterminée (2017: 18.8). Au 31.12.2018 la banque avait un effectif de 17.7 employés équivalent temps plein.

Gestion des risques

La banque a poursuivi sa politique de gestion rigoureuse des risques et maintient ainsi un niveau qualitatif élevé quant aux ressources humaines et aux systèmes et infrastructures informatiques. Cette approche consiste à maintenir une relation équitable entre les risques et la rentabilité et fait appel à une méthode de gestion et de contrôle proactive et systématique.

Pour assurer une prise de risque prudente et mesurée qui reflète la stratégie de la banque, le Conseil d'Administration a approuvé, lors de sa première réunion de 2018, le concept cadre pour la gestion des risques qui définit les lignes directrices, les processus et les systèmes de gestion et de contrôle afin de réduire de manière adéquate tous les risques (Conformément à la nouvelle Circ. FINMA 2017/01 « Gouvernance d'entreprise – banques »).

Les mesures d'atténuation des risques et les contrôles internes incluant le reporting sont pris en compte dans l'évaluation et l'appréciation effectuées régulièrement par le Conseil d'Administration sur les risques essentiels auxquels la banque est exposée et sur l'efficacité des mesures entreprises. Cet exercice est effectué au moins une fois par année.

Risques de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes dû au non-respect, de la part d'une contrepartie, de ses obligations contractuelles de rembourser ou de s'acquitter de toute obligation financière préétablie.

L'évolution de la solvabilité et de l'honorabilité des engagements (par signatures et/ou conditionnels) sur des banques est surveillée en permanence. Le risque de crédit est surveillé tant au niveau des positions par contrepartie qu'au niveau de l'ensemble des positions. En utilisant les systèmes de surveillance des limites internes, la banque contrôle périodiquement les risques de crédit par contrepartie. Les expositions par contreparties sont également contrôlées régulièrement contre les limites maximales et les fonds propres librement disponibles selon les exigences réglementaires liées aux fonds propres.

Les expositions pondérées des contreparties relatives aux risques de crédit s'élèvent à CHF 26.4 Mio. Les fonds propres pris en compte de CHF 324.5 Mio couvrent largement les expositions pondérées des contreparties relatives aux risques de crédit.

Risques de liquidités

Les risques de liquidités sont gérés et surveillés selon les prescriptions de la législation bancaire en vigueur.

Risques de marché

La banque ne possède aucun portefeuille titres de négoce. Le portefeuille titres des immobilisations financières est évalué aux prix d'achat amortis sur la période résiduelle des valeurs («accrual method»). La banque détient les titres jusqu'à leur maturité. Elle suit constamment l'évolution de leurs ratings. Elle est prête, après saisine du Conseil d'Administration, à vendre ses titres si la notation de ces derniers subit une forte dégradation.

La banque contrôle les positions des devises étrangères, entre les actifs et les passifs, afin qu'elles soient toujours équilibrées. De ce fait, les expositions nettes en devises étrangères sont minimales et constamment inférieures à 5% de la somme du bilan.

Risques de taux

Les risques de taux liés aux opérations au bilan et hors bilan sont surveillés par le Comité ALCO de la banque. Les calculs nécessaires sont effectués automatiquement via l'outil informatique « Focus ALM ».

Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont définis comme étant les risques de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes, de systèmes ou suite à des événements externes (selon Circulaire FINMA 08/21). La surveillance des risques opérationnels repose notamment sur le suivi des indicateurs principaux de risques (KRI) et des plans d'actions en résultant ainsi que de l'analyse des incidents et des pertes opérationnelles.

Le système de contrôle interne réalisé selon une planification annuelle est régulièrement vérifié par la révision interne qui rend compte de ses travaux au Conseil d'Administration.

Volumes des lettres de crédits ouvertes

L'activité principale de la banque repose sur la confirmation de lettres de crédit. Dans un environnement économique et financier heurté, la banque a enregistré une diminution de 29% par rapport à l'année précédente des volumes des lettres de crédit. Le volume au 31.12.2018 s'élève à CHF 613.8 Mio (31.12.2017: CHF 862.7 Mio).

En 2018, la croissance mondiale a continué dans les mêmes paramètres qu'en 2017. Cependant, le volume d'affaires de la banque a été caractérisé par une forte volatilité en raison notamment de la prolongation des échéances des transactions liées aux projets d'infrastructure, qui nécessitent des délais plus importants qu'initialement.

Innovation et projets

En 2018, la banque a complété avec succès l'implémentation de la nouvelle version DOKA avec l'interface utilisateur graphique professionnelle (New Trade Finance Graphic User Interface «GUI»), qui constitue l'élément essentiel de la mise à jour du système du Front («DOKA 5.06») et a ainsi poursuivi l'amélioration permanente de son système d'information. Par ailleurs, la mise à niveau nécessaire du SWIFT 2018 a été introduite et réalisée de manière efficace. Enfin, la modernisation du site web de la Banque, qui faisait également partie de la planification du développement pour l'année 2018, a également été concrétisée.

L'année 2019 s'inscrit dans une stratégie de l'automatisation. Par conséquent, les systèmes IT évolueront en concordance avec les changements réglementaires afin d'être encore mieux équipés face à l'avenir. La composante essentielle de ces changements est l'automatisation des solutions relatives au Risk & Compliance. De surcroît, la Banque envisage les améliorations de l'efficacité également dans le domaine du système du Front DOKA. Les «Thin Clients» actuels ont, en plus, atteint leur «End of Life Cycle» et seront remplacés au cours de l'année 2019 par des équipements informatiques plus modernes.

Evénements exceptionnels

Il n'y a pas eu d'événements exceptionnels au sein de la banque durant l'exercice 2018.

Perspectives de l'entreprise

Les marchés sont aux prises avec une combinaison d'incertitudes, notamment l'intensification des tensions commerciales, le renforcement du dollar, le Brexit et les problèmes financiers et politiques qui perdurent en zone euro.

Le prix du baril de pétrole brut continue de subir des fluctuations liées aussi à la demande de pétrole. Son prix actuel se situe autour de USD 66 / baril (pour le Brent). En 2019, la production devrait augmenter de + 1,5 Mio b/j.

La stratégie actuelle de la banque approuvée par le Conseil d'administration, lors de sa séance du 16.12.2016, s'est révélée être l'élément-clé de croissance et de réussite de la banque et demeure inchangée pour l'année 2019.

C'est dans ce contexte que le Conseil d'administration a approuvé, lors de sa séance du 13.12.2018, le budget 2019. Ce dernier est adapté à l'évolution des avoirs de relations liées ainsi qu'au développement de la volumétrie des affaires de Trade Finance dans une situation économique réaliste.

Bilan au 31 décembre 2018

	Exercice de référence (2018)	Exercice précédent (2017)
	CHF 1'000	CHF 1'000
Actifs		
Liquidités	116'667	105'952
Créances sur les banques	296'222	625'673
Immobilisations financières	234'859	233'943
Comptes de régularisation	3'390	3'523
Immobilisations corporelles	351	99
Autres actifs	340	604
Total des actifs	651'829	969'794
- Total des créances subordonnées	4'387	4'479
Passifs		
Engagements envers les banques	14'267	21'031
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	277'359	599'592
Comptes de régularisation	3'347	2'417
Autres passifs	449	680
Provisions	31'871	25'726
Capital social	200'000	200'000
Réserve légale issue du bénéfice	10'440	10'210
Réserves facultatives issues du bénéfice	109'800	105'600
Bénéfice reporté	108	130
Bénéfice de l'exercice	4'188	4'408
Total des passifs	651'829	969'794
Opérations hors bilan		
- Engagements conditionnels des accreditifs	613'799	862'661
- Engagements conditionnels des garanties	11'302	12'004
- Engagements irrévocables	22	22

Compte de résultat 2018

	Exercice de référence	Exercice précédent
	CHF 1'000	CHF 1'000
Résultat des opérations d'intérêts		
Produit des intérêts et des escomptes ¹⁾	10'720	6'427
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	768	907
Charges d'intérêts	-248	-1'809
Résultat brut des opérations d'intérêts	11'240	5'525
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	0	0
Sous-total Résultat net des opérations d'intérêts	11'240	5'525
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement	139	129
Produit des commissions sur les opérations de crédit	9'734	9'327
Produit des commissions sur les autres prestations de service	555	476
Charges de commissions	-147	-133
Sous-total Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	10'281	9'799
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	123	214
Total des revenus opérationnels	21'644	15'538
Charges d'exploitation		
Charges de personnel	-5'421	-5'307
Autres charges d'exploitation	-2'732	-2'104
Sous-total Charges d'exploitation	-8'153	-7'411
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	-272	-322
Variations des provisions et autres corrections de valeurs, pertes	-6'075	-1'357
Résultat opérationnel	7'144	6'448
Produits extraordinaires	1	1
Impôts	-2'957	-2'041
Bénéfice (résultat de la période)	4'188	4'408
Répartition du bénéfice		
Bénéfice	4'188	4'408
Bénéfice reporté	108	130
Bénéfice au bilan	4'296	4'538
Répartition du bénéfice		
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	220	230
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	4'000	4'200
Autres distributions du bénéfice	0	0
Report à nouveau	76	108

1) inclus intérêts négatifs de la BNS

Etat des capitaux propres

	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves facultatives issues du bénéfice et bénéfice reporté	Résultat de la période	Total
CHF 1'000						
Capitaux propres au début de la période de référence	200'000	0	10'210	105'730	4'408	320'348
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice			230		-230	0
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice				4'200	-4'200	0
Modification du bénéfice réporté				-22	22	0
Bénéfice (résultat de la période)					4'188	4'188
Capitaux propres à la fin de la période de référence	200'000	0	10'440	109'908	4'188	324'536

Annexes aux comptes annuels

1. Principes comptables et d'évaluation des comptes annuels

Indication de la raison sociale, de la forme juridique et du siège de la banque

La Banque Algérienne du Commerce Extérieur SA est une société par actions dont le siège est établi à Zurich. Elle ne possède pas de participations.

Principes de comptabilisation et d'évaluation

Principes de base

Les présents états financiers représentent les comptes individuels statutaires avec présentation fiable du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société. Les états financiers peuvent inclure des réserves latentes.

Ils sont présentés conformément au Code suisse des obligations (CO), à la Loi sur les banques et les caisses d'épargne (LB) ainsi qu'à l'Ordonnance sur les banques et caisses d'épargne (OB) et aux Prescriptions comptables pour les banques, négociants en valeurs mobilières, groupes et conglomérats financiers (PCB) de la FINMA.

Les chiffres figurant dans le tableau du bilan, du compte de résultat et de l'état des capitaux propres (pages 8-10) et les tableaux des chapitres 2 à 4 (page 17 et suivantes) sont arrondis. Les totaux y afférents peuvent, de ce fait, être influencés.

Principes généraux d'évaluation

L'actif comprend les éléments du patrimoine dont l'entreprise peut disposer en raison d'événements passés, dont elle attend un flux d'avantages économiques et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Aucun autre élément du patrimoine ne peut être porté au bilan.

Lorsqu'une estimation fiable de la valeur de l'actif n'est pas possible, il s'agit d'une créance éventuelle qui doit être commenté dans l'annexe.

Les capitaux étrangers comprennent les dettes qui résultent des faits passés, qui entraînent un flux probable d'avantages économiques à la charge de l'entreprise, et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Lorsqu'une estimation fiable de la valeur de la dette n'est pas possible, il s'agit d'un engagement éventuel qui doit être commenté dans l'annexe.

Les capitaux propres résultent de la somme de tous les actifs, diminuée de la somme de toutes les dettes.

Les actifs et les passifs ainsi que les affaires hors bilan publiés sous une même rubrique, font toujours l'objet d'une évaluation individuelle.

La compensation d'actifs et de passifs, ainsi que de charges et produits sont en principe interdites. La compensation d'actifs et passifs est admise dans les cas suivants:

- Créances et engagements découlant d'opérations de même nature avec la même contrepartie, la même monnaie, la même échéance ou une échéance antérieure de la créance, qui ne pourront jamais, ni à la date du bilan ni jusqu'à l'échéance des transactions compensées, entraîner un risque de contrepartie;
- Compensation des propres titres de dette et des instruments similaires en portefeuille avec les positions passives correspondantes;
- Compensation des correctifs de valeur avec les positions actives correspondantes;
- Compensation dans le compte de compensation des adaptations de valeurs positives et négatives survenues durant la période de référence, sans incidence sur le compte de résultat;
- Compensations des dettes et créances fiscales latentes envers la même autorité fiscale et dans la mesure où il s'agit du même assujetti;
- La compensation (« netting ») des valeurs de remplacements négatifs et positifs des instruments financiers dérivés, y compris les liquidités remises en qualité de sécurité dans ce contexte (p.ex. comptes de marge), est possible dans la mesure où il existe une convention bilatérale correspondante avec la contrepartie concernée.

Les exceptions suivantes sont admises à l'interdiction de compensation des charges et produits:

- Compensation des corrections de valeur et pertes relatives aux risques de défaillance affectant les opérations d'intérêts avec les récupérations ainsi que les corrections et provisions libérées correspondantes;
- Compensation des provisions nouvellement constituées ainsi que les autres corrections de valeur et pertes avec les récupérations, ainsi que les provisions et corrections de valeur libérées correspondantes;
- Compensation des gains et pertes de cours des opérations de négoce ainsi que des positions évaluées en application de l'option de la juste valeur;
- Compensation des adaptations de valeurs positives et négatives des immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse;
- Compensation des charges et produits d'immeubles;
- Compensation du résultat de refinancement des opérations de négoce;
- Compensation des résultats des opérations de couverture avec les résultats correspondants des opérations couvertes.

Principes généraux d'évaluation

Liquidités

Les liquidités sont enregistrées à la valeur nominale.

Créances sur les banques, créances sur la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale diminuée des corrections de valeur nécessaires.

Corrections de valeur pour risque de défaillance

Les risques de défaillance relatifs aux créances compromises ainsi que les risques de défaillance latents sont couverts par des corrections de valeur appropriées, tant dans les bouclements intermédiaires que dans le bouclement annuel. La détermination de l'ampleur des corrections de valeur suit une approche systématique, prenant en compte les risques du portefeuille. Les divers critères et procédures relatifs à la constitution de corrections de valeur font l'objet d'une documentation interne détaillée. L'affectation des corrections de valeur est fixée avec précision, de sorte que leur utilisation conforme au but ainsi qu'à la période et à la position soit traçable et vérifiable. Les principes de constitution et de dissolution des corrections de valeur sont fondés économiquement. Dans le cas contraire, il s'agit des réserves latentes qui sont identifiées et traitées en tant que telles.

Les créances compromises sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles.

Les créances compromises sont évaluées à la valeur de liquidation, tout comme les éventuelles sûretés obtenues et une correction de valeur est effectuée en tenant compte de la solvabilité du débiteur. Lorsque le remboursement de la créance dépend exclusivement de la réalisation des sûretés, la part en blanc est intégralement couverte par une correction de valeur.

Le terme valeur de liquidation désigne une estimation de la valeur d'aliénation réalisable. La détermination de la valeur de liquidation est faite à partir du prix estimé du marché. De ce dernier sont retranchés les diminutions de valeur habituelles, les coûts de détention (coûts d'entretien, de refinancement durant le laps de temps s'écoulant avant la mise aux enchères), ainsi que les charges de liquidation qui devront être encore supportées telles que les impôts de liquidation, les indemnités pour droit de superficie, etc. Les intérêts relatifs à des gages privilégiés seront pris en considération lors de la détention de gages immobiliers postérieurs.

Les intérêts (y compris les intérêts courus) et les commissions correspondantes réputés en souffrance ne sont pas considérés comme des produits.

Les intérêts et les commissions échus depuis plus de 90 jours mais impayés sont considérés comme étant en souffrance (créances en souffrance). En ce qui concerne les crédits en comptes courants, les intérêts et les commissions sont considérés comme étant en souffrance lorsque la limite de crédit accordée est dépassée depuis plus de 90 jours. Dès cet instant, et jusqu'au

moment où aucun intérêt échu depuis plus de 90 jours n'est ouvert, les intérêts et commissions courus futurs ne sont pas crédités dans la rubrique « Produit des intérêts et des escomptes ». Une extourne rétroactive du produit des intérêts n'est pas expressément prescrite. En l'absence d'extourne rétroactive, les créances résultant des intérêts accumulés, jusqu'à l'expiration du délai de 90 jours (intérêts échus et impayés ainsi qu'intérêts courus accumulés), sont amorties par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ». Un mode de traitement des intérêts en souffrance qui s'écarte de cette réglementation en ce qui concerne le délai doit être indiqué dans l'annexe sous les principes de comptabilisation et d'évaluation.

Les intérêts en souffrance sont déterminés selon le principe brut. Les corrections de valeurs relatives aux intérêts devenues libres lors d'une autre période de référence sont enregistrées dans la rubrique du compte de résultat « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Les corrections de valeurs pour risque de défaillance qui ne s'avèrent plus nécessaires et qui ne sont pas réutilisées immédiatement pour couvrir d'autres besoins, de même nature, sont, en principe, dissoutes par le compte de résultat. Cette dissolution est effectuée par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Si la dissolution des corrections de valeur libérées, intervenue au cours d'une période comptable est significative, elle est commentée dans l'annexe. L'appréciation de la matérialité peut, à titre de ligne directrice, se fonder sur la détermination d'une dissolution significative de réserves latentes.

Il est toutefois possible de renoncer à la dissolution par le compte de résultat. Dans ce cas, les corrections de valeur libérées représentent des réserves latentes qui doivent être transférées (reclassification) dans la rubrique « Provisions » ou « Réserves pour risques bancaires généraux ». Ce transfert doit être enregistré dans la colonne correspondante de la « Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux » ainsi que leurs variations durant l'année de référence figurant en annexe.

Valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés (dérivés)

Par instruments financiers dérivés (dérivés), nous entendons les contrats financiers dont la valeur découle du prix d'une ou de plusieurs valeurs patrimoniales sous-jacentes (titres de participation et autres instruments financiers, matières premières) ou de taux de référence (intérêts, devises, indices, notations de crédit). Généralement, ces instruments ne requièrent aucun versement initial ou seulement un versement inférieur à celui qui serait nécessaire pour procéder à l'acquisition directe de la valeur de base. Les instruments financiers dérivés peuvent être globalement répartis dans les deux catégories suivantes:

- Les opérations à terme fixe: contrats à terme traités en bourse (« futures »), contrats à terme traités hors bourse (« forwards »), swaps et «forward rate agreements» (FRAs);
- Les options: options traitées hors bourse (over-the-counter/OTC options) et options traitées en bourse (« exchange traded options »). Pour les options, la distinction entre contrats d'options achetés et émis est importante.

Tous les instruments financiers dérivés doivent être évalués à la juste valeur. Les instruments financiers dérivés correspondent toujours à des opérations de négoce, à moins qu'ils ne soient mis en oeuvre à des fins de couverture en dehors du champ des opérations de négoce.

Le résultat de l'évaluation des opérations de négoce est enregistré dans la rubrique du compte de résultat « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ». Le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'est comptabilisée. Lorsqu'une adaptation de valeur est saisie au niveau de l'instrument de base, en présence d'une opération de couverture, il y a lieu d'enregistrer la modification de la valeur de l'instrument de couverture dans la même rubrique du compte de résultat.

Les valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés doivent être publiées dans les rubriques du bilan correspondantes.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de créance, des titres de participation, des stocks de métaux précieux physiques ainsi que les immeubles et marchandises repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente.

L'évaluation et l'enregistrement au bilan des titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont effectués à la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio (composantes du taux) sur la durée (« accrual method »). Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance sont enregistrées immédiatement dans « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Lorsque les immobilisations financières destinées à être conservées jusqu'à l'échéance sont aliénées avant l'échéance ou remboursées par anticipation, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante du taux ne sont pas immédiatement portés en compte mais sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération.

L'évaluation des titres de créance qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente) est effectuée selon le principe de la valeur la plus basse. Les adaptations de valeur sont en principe enregistrées globalement dans les « Autres charges ordinaires » ou les « Autres produits ordinaires ». Lorsqu'une répartition entre les adaptations de valeur liées au risque de défaillance et celles découlant des

conditions du marché est effectuée, la part des modifications relatives au risque de défaillance est enregistrée dans la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

La délimitation de l'agio ou du disagio sur la durée et ainsi une évaluation au coût d'acquisition adapté (valeur au coût amorti) est également possible, même lorsque ce coût adapté aboutit à un montant supérieur au coût d'acquisition historique, sous réserve que la juste valeur ne soit pas inférieure.

Les titres de participation, stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte, immeubles et marchandises repris dans les opérations de crédit et destinés à la revente sont évalués selon la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans le cadre des activités de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant le moins élevé résultant de la comparaison du coût d'achat et de la valeur de liquidation. Les stocks physiques de métaux précieux compris dans les immobilisations financières, qui sont destinés à la couverture des engagements en comptes métaux, sont évalués et portés au bilan concomitamment à la juste valeur. Les adaptations de valeur sont enregistrées globalement dans les « Autres charges ordinaires » ou les « Autres produits ordinaires ».

Dans le cas d'immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts historiques ou des coûts d'acquisition adaptés doit être enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, augmente par la suite. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles existent de manière physique et sont utilisées pour des prestations de service ou à des fins d'investissement.

Les investissements dans les nouvelles immobilisations corporelles qui sont utilisés durant plus d'une période comptable et qui sont supérieurs à la limite d'activation doivent être activés, s'ils ont une valeur de marché ou une valeur d'usage.

Des investissements dans des immobilisations corporelles existantes sont activés, dans la mesure où la valeur d'usage ou de marché est durablement augmentée ou s'ils entraînent une augmentation significative de la durée de vie et qu'ils sont supérieurs à la limite minimale d'activation. La limite minimale d'activation est de KCHF 50.

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.

L'amortissement est effectué selon un plan linéaire sur la durée d'utilisation de l'immobilisation corporelle. Il est procédé aux amortissements dès le commencement effectif de l'exploitation de l'objet. La constitution de réserves latentes demeure réservée.

La durée d'utilisation des suivantes catégories d'immobilisations corporelles est estimée être la suivante:

Catégorie d'immobilisations corporelles	Durée d'utilisation
- Installations et transformations des locaux tiers	Durée résiduelle du bail
- Equipements d'entreprise, machines de bureau, meubles	- 5 ans
- Logiciel développé ou acquis	- 3 ans
- Télécommunication, autre informatique	- 3 ans

La préservation de la valeur doit être revue lors de l'établissement de chaque bilan. Il convient de procéder éventuellement à l'enregistrement d'une dépréciation supplémentaire (« impairment ») à la charge du résultat.

Si l'examen de la présentation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle utilisation fixée.

L'amortissement périodique et planifié par le compte de résultat d'une immobilisation corporelle est calculé en tenant compte d'une valeur résiduelle attendue à la fin de la période d'utilisation.

Il est requis d'examiner à chaque date du bilan si la valeur des immobilisations corporelles est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes laissant présumer que certains actifs pourraient être touchés par de telles pertes de valeur. Le cas échéant, la valeur réalisable est déterminée. La valeur réalisable est déterminée pour chaque actif (évaluation individuelle).

La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable.

Dans le cas où on nécessite une correction de valeur, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable et la réduction de valeur mise en charge au poste « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

Les gains et pertes réalisés par la vente des immobilisations corporelles sont comptabilisés dans « Produits extraordinaires » et « Charges extraordinaires ».

Engagements envers les banques, engagements résultant des dépôts de la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale.

Provisions

Une provision est un engagement probable, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables de manière fiable. Cet engagement constitue une dette. Les provisions ne couvrent pas les corrections de valeur d'actifs.

Les provisions ne concernent pas les passifs exigibles non facturés à la date du bilan qui résultent de biens ou de services déjà reçus.

Ces derniers sont compris dans la rubrique « Comptes de régularisation » (passifs).

Les obligations, juridiques ou de fait, doivent être évaluées à intervalles réguliers. Une provision doit être constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable.

Les provisions existantes doivent être réévaluées à chaque date du bilan. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations.

Les provisions qui ne sont économiquement plus nécessaires et qui ne sont pas réutilisées immédiatement pour d'autres besoins de même nature doivent en principe être dissoutes par le compte de résultat.

Les dissolutions par le compte de résultat de provisions, économiquement plus nécessaires, doivent être enregistrées comme suit :

- Les provisions pour impôts par la rubrique « Impôts »;
- Les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique « Charges de personnel »;
- Les autres provisions par la rubrique « Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes », à l'exception des provisions de restructuration constituées par la rubrique « Charges de personnel ».

Correctifs de valeur

Pour tous les risques reconnaissables à la date du bilan, la banque procède, selon le principe de la prudence et de manière individuelle, à des rectifications de valeurs et à des provisions. Les risques latents sont couverts par des correctifs de valeur et des provisions forfaitaires. Les autres provisions peuvent contenir des réserves latentes.

Impôts courants

Les impôts courants sont des impôts sur les bénéfices de nature récurrente, en général annuels. Les impôts ponctuels ou les impôts sur transactions ne font pas partie des impôts courants sur les bénéfices. Les impôts courants sur le résultat de la période correspondante sont déterminés conformément aux prescriptions fiscales pertinentes et comptabilisés au passif du bilan sous la rubrique « Comptes de régularisation ».

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels sont inscrits hors bilan pour leur valeur nominale.

Engagements de prévoyance

Pour le personnel, la banque a conclu un contrat avec une fondation collective d'une compagnie d'assurance pour la prévoyance professionnelle obligatoire. Ce contrat est un plan de prévoyance avec primauté des cotisations. Les cotisations de l'employeur sont comptabilisées comme charges de personnel.

Les réserves de contribution de l'employeur ne sont pas activées.

Changement des principes d'établissement de bilan et d'évaluation

Les principes d'établissement de bilan et d'évaluation n'ont pas changé par rapport à l'année précédente.

Saisie des opérations

Les opérations sont enregistrées dans les livres le jour de leur occurrence et évaluées dès ce jour-là en vue de la détermination du résultat. L'inscription au bilan de toutes les opérations conclues au comptant mais non encore exécutées s'effectue selon le principe de la date de conclusion (« trade date accounting »).

Conversion de monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date des transactions. Ce taux est celui du bouclage du jour calendaire précédent ou un taux plus rapproché en cas de fluctuations importantes des cours entre temps. Les gains et pertes résultant du dénouement des transactions et la conversion, au taux de change en vigueur à la date du bilan des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères, sont comptabilisés au compte de résultat.

Les taux de change utilisés pour la conversion des monnaies étrangères sont les suivants :

	Cours de clôture 2018	Cours de clôture 2017
USD	0.984750	0.976350
EUR	1.126400	1.170870
GBP	1.254550	1.319600

Evaluation et gestion des risques

La banque poursuit une politique prudente et durable de gestion des risques. Elle veille à maintenir une relation équilibrée entre les risques et la rentabilité en gérant les risques d'une manière active. Le Conseil d'Administration examine régulièrement la situation des risques de la banque. Il a rédigé un règlement interne garantissant que tous les risques importants sont identifiés, limités et contrôlés. Un rapport complet des risques permet à la Direction et au Conseil d'Administration de forger une opinion concrète et actuelle de la situation des risques de la banque. Le Conseil d'Administration effectue une évaluation de la situation des risques et de l'efficacité des mesures entreprises pour gérer les risques, au moins une fois par année.

Risques de crédit

La quasi-totalité des engagements par signature et engagements conditionnels de la BACE est prise sur des banques. Etant donné les turbulences financières actuelles, la vigilance a été renforcée dans le processus de choix des contreparties.

Avec le système de limites internes, par contrepartie bancaire et non-bancaire, la banque contrôle périodiquement les risques de crédit par contrepartie. Les expositions par contrepartie sont également contrôlées périodiquement contre les limites maximales par contrepartie et les fonds propres librement disponibles selon l'Ordonnance Fédérale sur les Fonds Propres (OFR).

Risques de marché

La banque ne possède aucun portefeuille titres de négoce. Le portefeuille titres des immobilisations financières est évalué au prix d'achat amortis sur la période résiduelle des valeurs (« accrual method »). La banque détient les titres jusqu'à leur maturité. Elle suit constamment l'évolution de leurs ratings. Elle est prête, après saisine du Conseil d'Administration, à vendre ses titres si la notation de ces derniers subit une forte dégradation.

La banque contrôle les positions des devises étrangères, entre les actifs et les passifs, afin qu'elles soient toujours équilibrées. De ce fait, les expositions nettes en devises étrangères sont minimales et constamment inférieures à 5% de la somme du bilan.

Risques opérationnels

La banque utilise un système de contrôle interne réalisé selon une planification annuelle et vérifié périodiquement par la Direction. En 2018, la banque a poursuivi la description de manière détaillée des processus principaux des départements, incluant également les processus de contrôle.

Méthodes appliquées pour l'identification du risque de défaillance

La banque restreint les expositions avec les contreparties bancaires et sociétaires en définissant des limites et sous-limites par contrepartie. Le système des limites est périodiquement revu par le Conseil d'Administration. L'ouverture des nouvelles limites, la clôture des limites existantes et la modification des limites existantes sont autorisées par le Conseil d'Administration. L'unité de Risk Management surveille les expositions envers les contreparties de la banque, en s'assurant qu'elles ne dépassent pas les limites accordées par le Conseil d'Administration.

Les notations des contreparties sont également suivies par le Risk Management. Une dégradation de la notation des contreparties est immédiatement communiquée à la Direction de la banque qui prend les mesures nécessaires afin de réduire le risque de défaillance (par exemple diminution ou suppression de la limite, surveillance étroite, etc.). L'achat des titres destinés aux immobilisations financières s'effectue dans le strict respect des critères définis par le Conseil d'Administration. La banque investit dans des titres qui ont au moins une notation BBB- (« investment grade »).

Evaluation des sûretés de crédit

La banque n'a pas enregistré de sûretés de crédit durant l'exercice 2018.

Politique d'affaires lors de la mise en œuvre des instruments financiers dérivés

La banque n'utilise pas d'instruments financiers dérivés aux fins de couverture ou de négoce.

Evénements significatifs survenus après la date du bilan

Il n'y a pas eu d'événements susceptibles d'affecter significativement la situation patrimoniale, financière et des résultats de la banque au 31.12.2018.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

CHF 1'000	Natures des couvertures			Total
	Couvertures hypothécaires	Autres Couvertures	Sans couverture	
Hors bilan				
Engagements conditionnels	0	0	625'101	625'101
Engagements irrévocables	0	0	22	22
Total hors bilan	Exercice de référence	0	0	625'123
	Exercice précédent	0	0	874'687

La Banque ne présente aucune créance compromise en 2017 et 2018.

2.2. Répartition des immobilisations financières

CHF 1'000	Exercice de référence		Exercice précédent	
	Valeur Comptable	Juste Valeur	Valeur Comptable	Juste Valeur
Titres de créance				
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	234'859	238'351	233'943	237'439
Total	234'859	238'351	233'943	237'439
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	135'291	138'916	135'925	139'068

Répartition des contreparties selon la notation

CHF 1'000	De AAA à AA-	De A+ à A-	De BBB+ à BBB-	De BB+ à B-	inférieur à B-	sans notation
Titres de créance à la valeur comptable	153'100	67'397	14'362	0	0	0

Agence de rating: Fitch. Si la notation Fitch n'est pas disponible, on adopte le correspondant de la notation Fitch selon la table de correspondance de la FINMA (Cir. FINMA 2012/1 Cm 62, 63).

2.3. Présentation des immobilisations corporelles

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'exercice précédent	Investissements	Désinvestissements	Exercice de référence	
						Amortissements	Valeur comptable à la fin de l'exercice de référence
CHF 1'000							
Software acquis séparément ou développé à l'interne	483	-384	99	524	0	-272	351
Total des immobilisations corporelles	483	-384	99	524	0	-272	351

Leasing Opérationnel

	Exercice de référence	Exercice précédent
CHF 1'000		
Des engagements de leasing non portés au bilan		
Attendu jusqu'à 12 mois	6	7
Attendu au cours de 12 mois et 5 ans	2	8
Après 5 ans	0	0
Total des engagements de leasing non portés au bilan	8	15
- les engagements qui peuvent être dénoncés dans un délai n'excédant pas une année.	8	15

2.4. Répartition des autres actifs et autres passifs

	Autres Actifs		Autres Passifs	
	Exercice de référence	Exercice précédent	Exercice de référence	Exercice précédent
CHF 1'000				
Impôts indirects	242	507	372	614
Divers actifs et passifs	98	97	77	66
Total autres actifs et passifs	340	604	449	680

2.5. Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance

a) Réserves de contribution de l'employeur (RCE)	Valeur nominale à la fin de l'exercice de référence	Renonciation d'utilisation à la fin de l'exercice de référence	Montant net à la fin de l'exercice de référence	Montant net à la fin de l'exercice précédent	Influence de la RCE sur les charges du personnel	Exercice de référence	Exercice précédent
CHF 1'000							
Institutions de prévoyance	103	-	103	103	-	-	-
Total	103	-	103	103	-	-	-

Les réserves de contribution de l'employeur ne sont pas activées.

b) Présentation de l'avantage / engagement économique et des charges de prévoyance	Excédent / insuffisant de couverture à la fin de l'exercice de référence	Part économique de la banque	Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage / engagement économique)	Cotisations payées pour l'exercice de référence	Charges de prévoyance dans les charges du personnel	Exercice de référence	Exercice précédent
CHF 1'000							
Plan de prévoyance avec excédent	0	0	0	588	588	588	557
Total	0	0	0	588	588	588	557

Pour le personnel, la banque a conclu un contrat avec une fondation collective d'une compagnie d'assurance pour la prévoyance professionnelle obligatoire. Ce contrat est un plan de prévoyance avec primauté des cotisations. Les cotisations de l'employeur sont comptabilisées comme charges de personnel. Les réserves de contribution de l'employeur ne sont pas activées.

2.6. Présentation des corrections de valeur, provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que leur variation durant l'exercice de référence

	Etat à la fin de l'exercice précédent	Utilisations conformes au but	Reclassifications	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	Etat à la fin de l'exercice de référence
CHF 1'000								
Autres provisions	25'726	0		45		6'100	0	31'871
Total des provisions	25'726	0		45		6'100	0	31'871

Les autres provisions sont divisées en provisions économiquement nécessaires (KCHF 354) et provisions forfaitaires à caractère de réserves latentes (KCHF 31'517). Le montant excédant le seuil fiscalement admis est imposé.

2.7. Présentation du capital social

	Exercice de référence			Exercice précédent		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
	CHF 1'000		CHF 1'000	CHF 1'000		CHF 1'000
Actions nominatives - Capital-actions libéré	200'000	200'000	200'000	200'000	200'000	200'000
Total du Capital social	200'000	200'000	200'000	200'000	200'000	200'000

2.8. Indication des créances et engagements envers les parties liées

CHF 1'000	Exercice de référence			Exercice précédent		
	Créances	Engagements	Hors bilan	Créances	Engagements	Hors bilan
Participants qualifiés	22'108	414	559'582	18'875	210	782'800

La banque confirme que les opérations du bilan et hors bilan ont été octroyées à des conditions conformes au marché. La plupart des transactions de la banque dans le domaine du financement des opérations du commerce extérieur par le biais de confirmation de crédit documentaires s'effectuent avec la Banque Nationale d'Algérie, Alger (BNA) (environ 95%).

2.9. Indication des participants significatifs

Participants significatifs et groupes de participants liés par des conventions de vote avec droit de vote	Exercice de référence		Exercice précédent	
	Nominal	Part en %	Nominal	Part en %
	CHF 1'000		CHF 1'000	
Banque Nationale d'Algérie (BNA), Alger *	100'000	50	100'000	50
Fonds National d'Investissement (FNI), Alger *	100'000	50	100'000	50

* Le propriétaire est l'Etat Algérien.

2.10. Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

	A vue	Dénonçable	Echu d'ici 3 mois	Echu entre 3 et 12 mois	Echu entre 12 mois et 5 ans	Echu après 5 ans	Total
CHF l'000							
Actifs / instruments financiers							
Liquidités	116'667	0	0	0	0	0	116'667
Créances sur les banques	36'155	83'365	0	176'702	0	0	296'222
Immobilisations financières	0	0	10'004	19'100	56'901	148'854	234'859
Total de l'exercice de référence	152'822	83'365	10'004	195'802	56'901	148'854	647'748
Total de l'exercice précédent	176'229	371'422	98'696	96'305	51'312	171'604	965'568
Fonds étrangers / instruments financiers							
Engagements envers les banques	4'419	0	9'848	0	0	0	14'267
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	277'359	0	0	0	0	0	277'359
Total de l'exercice de référence	281'778	0	9'848	0	0	0	291'626
Total de l'exercice précédent	610'709	0	9'914	0	0	0	620'623

2.11. Présentation des actifs et passifs entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile

CHF l'000	Exercice de référence		Exercice précédent	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Actifs				
Liquidités	116'667	0	105'952	0
Créances sur les banques	41	296'181	68'397	557'276
Immobilisations financières	152'637	82'222	150'455	83'488
Comptes de régularisation	3'390	0	3'523	0
Immobilisations corporelles	351	0	99	0
Autres actifs	340	0	604	0
Total des actifs	273'426	378'403	329'030	640'764
Passifs				
Engagements envers les banques	0	14'267	0	21'031
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	0	277'359	0	599'592
Comptes de régularisation	3'347	0	2'417	0
Autres passifs	429	20	672	8
Provisions	31'871	0	25'726	0
Capital social	200'000	0	200'000	0
Réserve légale issue du bénéfice	10'440	0	10'210	0
Réserves facultatives issues du bénéfice	109'800	0	105'600	0
Bénéfice reporté	108	0	130	0
Bénéfice de l'exercice	4'188	0	4'408	0
Total des passifs	360'183	291'646	349'163	620'631

2.12. Répartition du total des actifs par pays et par groupes de pays (principe du domicile)

Actifs	Exercice de référence		Exercice précédent	
	CHF 1'000	Part en %	CHF 1'000	Part en %
Suisse	273'426	41.94%	329'030	33.93%
Allemagne	127'566	19.57%	174'948	18.04%
Autriche	5'013	0.77%	2'003	0.21%
Danemark	0	0.00%	14	0.00%
Espagne	5'022	0.77%	2'011	0.21%
France	84'057	12.90%	146'273	15.08%
Grande-Bretagne	8'605	1.32%	8'643	0.89%
Liechtenstein	3'099	0.48%	3'117	0.32%
Luxembourg	72'872	11.18%	175'937	18.14%
Norvège	4'551	0.70%	2'554	0.26%
Pays-Bas	3'013	0.46%	6'020	0.62%
Pologne	1'531	0.23%	1'543	0.16%
République Slovaque	3'000	0.46%	8'012	0.83%
Suède	1'834	0.28%	1'857	0.19%
Total Europe	593'589	91.06%	861'962	88.88%
Algérie	22'733	3.49%	22'917	2.36%
Total Afrique	22'733	3.49%	22'917	2.36%
Corée du Sud	0	0.00%	3'012	0.31%
Hong Kong	4'017	0.62%	4'058	0.42%
Total Asie	4'017	0.62%	7'070	0.73%
Etats-Unis	0	0.00%	48'224	4.97%
Total Amérique du Nord	0	0.00%	48'224	4.97%
Australie	6'150	0.94%	4'172	0.43%
Nouvelle-Zélande	4'997	0.77%	4'997	0.52%
Total Océanie	11'147	1.71%	9'169	0.95%
Total Autres	20'343	3.12%	20'452	2.11%
Total des Actifs	651'829	100.00%	969'794	100.00%

2.13. Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays (domicile du risque)

	Exercice de référence		Exercice précédent	
	Expositions nettes à l'étranger		Expositions nettes à l'étranger	
Fitch	CHF 1'000	Part en %	CHF 1'000	Part en %
AAA - AA-	339'089	89.61%	599'216	93.51%
A+ - A-	11'578	3.06%	13'625	2.13%
BBB+ - BBB-	22'733	6.01%	22'917	3.58%
BB+ - BB	0	0.00%	0	0.00%
BB-	0	0.00%	0	0.00%
B+ - B-	5'003	1.32%	5'006	0.78%
CCC - D	0	0.00%	0	0.00%
Total	378'403	100.00%	640'764	100.00%

Le système de notation utilisé est celui de l'agence de notation Fitch.

Une agence de notation non reconnue par la FINMA a noté l'Algérie à BBB-.

2.14. Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la banque

En raison de notre politique de balance des devises entre les actifs et les passifs, la moyenne de la position nette en devises étrangères dans les 3 ans précédant l'année en cours est inférieure à 5% de la somme du bilan.

De ce fait, la présentation des actifs et des passifs répartis selon les monnaies les plus importantes n'est pas nécessaire.

3. Informations sur les opérations hors bilan

3.1. Répartition des engagements conditionnels

CHF 1'000	Exercice de référence	Exercice précédent
Engagements conditionnels		
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires	613'799	862'661
Garanties de prestation de garantie et similaires	11'302	12'004
Total des engagements conditionnels	625'101	874'665

3.2. Répartition des opérations fiduciaires

CHF 1'000	Exercice de référence	Exercice précédent
Opérations fiduciaires		
Placements fiduciaires auprès des sociétés tierces	73'526	68'904
Autres opérations fiduciaires	0	0
Total des opérations fiduciaires	73'526	68'904

4. Informations sur le compte de résultat

4.1. Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

CHF 1'000	Exercice de référence	Exercice précédent
Répartition selon les secteurs d'activités		
Trésorerie	123	214
Total des opérations de négoce	123	214

4.2. Intérêts négatifs significatifs

Inclus dans les produits d'intérêts sont les intérêts négatifs de la BNS de CHF 0.783 Mio. (2017: CHF 0.708 Mio.).

4.3. Répartition des charges du personnel

CHF 1'000	Exercice de référence	Exercice précédent
Charges du personnel		
Appointements	4'279	4'233
Prestations sociales	1'022	942
Autres charges du personnel	120	132
Total des charges du personnel	5'421	5'307

4.4. Répartition des autres charges d'exploitation

CHF 1'000	Exercice de référence	Exercice précédent
Charges d'exploitation		
Coûts des locaux	449	455
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	1'381	920
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	21	8
Honoraires de/des société(s) d'audit	231	217
- dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	221	212
- dont pour les autres prestations de service	10	5
Autres charges d'exploitation	650	504
Total des charges d'exploitation	2'732	2'104

4.5. Explication des produits extraordinaires

CHF 1'000	Exercice de référence	Exercice précédent
Produits et charges extraordinaires		
Produits extraordinaires	1	1
Total résultat extraordinaire	1	1

4.6. Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition

CHF 1'000	Exercice de référence	Exercice précédent
Impôts courants et latents		
Charges pour les impôts courants sur le bénéfice et le capital	2'957	2'041
Total impôts	2'957	2'041
Taux d'imposition pondéré moyen sur le résultat opérationnel	41.4%	31.6%



KPMG SA
Financial Services
Badenerstrasse 172
CH-8004 Zurich

Case postale
CH-8036 Zurich

Téléphone +41 58 249 31 31
www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de

Banque Algérienne du Commerce Extérieur SA, Zurich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Banque Algérienne du Commerce Extérieur SA, comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état des capitaux propres et l'annexe (pages 8 à 28) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA



Daniel Merz
*Expert-réviser agréé
Réviser responsable*



Bob Ulveling
Expert-réviser agréé

Zurich, le 28 mars 2019

Gouvernance d'entreprise (Conformément Circ.-FINMA 2016/01, Annexe 5)

Conseil d'Administration

Président Achour ABBOUD, 1957, Algérien

- Formation :
 - Licence en Sciences économiques, Faculté de Constantine, Algérie, 1981
 - Post-graduation en Finances/Troisième cycle « spécialité banque », Institut de Financement du développement du Maghreb Arab, Tunis, 1986
 - Diverses Formations de Management
- Expériences professionnelles :
 - Président Directeur Général de la Banque Nationale d'Algérie, Alger depuis 2015 à ce jour
 - Directeur Général du Crédit Populaire d'Algérie de 2013 à 2015
 - Divers postes à la Direction Générale du Crédit Populaire d'Algérie, Alger (dernière fonction Directeur Général, 1986 – 2013)
- Mandats **:
 - Président du Conseil d'Administration de la Banque Nationale d'Algérie, Alger depuis 2015 à ce jour
 - Membre du Conseil d'Administration de la Banque du Maghreb Arabe pour l'Investissement et le Commerce, Alger depuis 2013 à ce jour

Vice-Président Jean-Paul FOITY, 1945, Français * (2)

- Formation :
 - Formation en Sciences Politiques, en Sciences économiques, IAE, Université de Grenoble, 1969
 - Diverses Formations de Management
- Expériences professionnelles :
 - Divers postes à la Direction dans différents domaines auprès du Groupe HSBC, Genève, New York, Paris, Athènes, Singapour, Seoul, 1983 – 2005
 - Divers postes à la Direction de Renault Vehicules Industriels, Lyon, Alger, Singapour et Paris, 1971 – 1983
- Mandats **:
 - Administrateur Hinduja Bank, Genève

Membre Ahcene HADDAD, 1949, Algérien

- Formation :
 - Diplôme Economie Appliquée, Institut National de la Planification et des Statistiques, Alger, 1974
 - Diplôme en Sciences Economiques (D.E.A) Université de Montpellier, France, 1976
- Expériences professionnelles :
 - Directeur Général du Fonds National d'Investissement (FNI), Alger depuis 2011 à ce jour
 - Chef de Cabinet du Ministre délégué au Budget auprès du Ministre des Finances, Alger, 2001 – 2003
 - Conseiller au Cabinet du Ministre des Finances, Alger, 2003 – 2011
 - Divers postes au Ministère du Commerce et au Ministère des Finances, 1980 – 2003
- Mandats **:
 - Président de l'Assemblée Générale et Administrateur de AXA Algérie, 2012
 - Président du Conseil d'Administration du Fonds National d'Investissement (FNI), depuis 2011 à ce jour

Membre Asma HOVAGEMYAN, 1966, Suisse *

- Formation :
 - Licence de droit, faculté de Genève, 1988
 - Brevet d'avocat, 1991
 - Formations de médiation
- Expériences professionnelles :
 - Avocat Conseil, étude Demole Schibler Hovagemyan, 2010 à ce jour
 - Fondatrice Mediale alternative resolutions, 2006 à ce jour
 - Membre du comité exécutif et General Counsel BNP Paribas (Suisse), 1993 - 2004
 - Administratrice de la Banque Cantonale de Genève (Représentante de l'Etat de Genève), 2004 - 2014
 - Administratrice de la National Bank of Abu Dhabi, 2007 – 2010
 - Membre du comité d'Audit de l'Université de Genève, 2009 – 2017
- Mandats **:
 - Néant

Membre Thomas A. FRICK, 1961, Suisse * ⁽¹⁾

- Formation :
 - Master en droit européen, London School of Economics, 1994
 - Doctorat en droit, Université de Zurich, 1992
 - Brevet d'avocat, 1992
 - Licence de droit, Université de Zurich, 1986
 - Diverses Formations Professionnelles
- Expériences professionnelles :
 - Avocat associé, Cabinet Niederer Kraft & Frey depuis 2001 à ce jour
 - Divers postes juridique à Oppenheimer Wolff & Donnelly Bruxelles, European Bank for Reconstruction and Development, Findlay & Tait, Afrique du sud, 1992 – 1997
- Mandats **:
 - Sberbank (Switzerland) AG : Membre du Conseil d'Administration depuis 2004 à ce jour
 - Investec Bank (Switzerland) AG : Membre du Conseil d'Administration depuis 2010 à ce jour
 - SVAG Schweizer Vermögensberatung AG : Membre du Conseil d'Administration depuis 2005 à ce jour

* Administrateurs indépendants selon la Circulaire FINMA 2017/01 Cm 17 ss

** dans le secteur financier

(1) Président du Comité d'Audit

(2) Membre du Comité d'Audit

Direction générale

Directeur Général, CEO Karim-Eddine KHELLILI, 1960, Algérien

- Formation :
 - Licence en Sciences économiques (option : Sciences financières), Faculté d'Alger, 1983
 - Post-graduation en Finances/Troisième cycle « spécialité banque », Institut de Financement du développement du Maghreb Arab, Tunis, 1986
 - Diverses Formations de Management
- Expériences professionnelles :
 - CEO de la Banque Algérienne du Commerce Extérieur depuis 2014 à ce jour
 - Banque Nationale d'Algérie, différentes positions, (dernière fonction PDG, 2001 – 2014)
 - Divers postes à la Banque d'Algérie, (Banque Centrale / Direction des mouvements de capitaux, Direction de la gestion des réserves de change (dernière fonction Directeur Central, 1990 -2001)
 - Divers postes à la Banque Nationale d'Algérie et à la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (dernière fonction Chef d'études, 1986 – 1990)

Directeur Principal, COO Christoph LUETHY, 1958, Suisse

- Formation :
 - Licence en droit (juriste), Université de Bâle, 1986
 - Brevet d'avocat, 1989
 - Diverses Formations de Management
- Expériences professionnelles :
 - COO de la Banque Algérienne du Commerce Extérieur, depuis 2013 à ce jour
 - CFO/Managing Director de la QNB Banque Privée Suisse SA & Ansbacher Group Switzerland, Zurich/Genève, 2003 – 2010
 - Divers postes dans la Direction de Julius Baer, Genève / Crédit Suisse, Zurich et Société Banque Suisse, Bâle, 1989 – 2003

Directeur Principal Osvaldo BERNALES, 1957, Suisse

- Formation :
 - Diplôme de spécialiste des affaires étrangères, Chili, 1981
 - Diplôme MBA, Université de Dallas / USA, 2002
 - Diverses Formations Bancaires
- Expériences professionnelles :
 - Membre du Comité de direction de la Banque Algérienne du Commerce Extérieur, depuis 2012 à ce jour
 - Divers postes dans le management de diverses banques : Liechtensteinische Landesbank, RBS Coutts Bank, Crédit Suisse, Bank Austria Creditanstalt, ABN AMRO Bank, Zurich, (1988 - 2012)

Autres Informations

Conseil d'Administration

Conformément à l'article 15 des statuts de la banque, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni cinq fois, en 2018.

Surveillance prudentielle

Le Conseil d'Administration reçoit une copie de l'ensemble des rapports et prises de positions émis par l'organe de révision externe. Il traite annuellement des rapports financiers et prudentiels afin de s'assurer du respect et de la surveillance des prescriptions prudentielles.

A cet effet, le Conseil d'Administration a délégué certaines tâches à son "Comité d'audit" pour l'assister dans l'accomplissement de son obligation de surveillance en ce qui concerne les révisions, les rapports financiers et prudentiels.

Comité d'Audit

Le Comité d'Audit se compose d'au moins deux membres, élus par le Conseil d'Administration en son sein et pour la durée de son mandat en cours. L'ensemble des membres du Comité d'Audit satisfont aux exigences définies au Cm 33 de la circulaire 2017/1 de la FINMA. Le Conseil d'Administration désigne l'un des membres du Comité d'Audit comme président. Il se réunit au moins trois fois par an.

Tâches du Comité d'Audit

- Elaboration des directives générales concernant la révision interne et le rapport financier à l'intention du Conseil d'Administration
- Surveillance et évaluation du rapport financier et de l'intégralité des boucllements financiers
- Surveillance et évaluation de l'efficacité du contrôle interne, notamment aussi du contrôle des risques et de la fonction de compliance
- Surveillance et évaluation de l'efficacité et de l'indépendance de la société d'audit et de sa collaboration avec la révision interne
- Examen du plan d'audit, du rythme d'audit et des résultats d'audit de la révision interne et de la société d'audit

Exigences de publication (Selon Circ.-FINMA 2016/01)

Chiffres clés essentiels réglementaires (KM1)

	a	b	c	d	e
	31.12.18	30.09.18	30.06.18	31.03.18	31.12.17
Fonds propres pris en compte (CHF 1'000)					
1 Fonds propres de base durs (CET1)	320'248	-	-	-	315'940
2 Fonds propres de base (T1)	320'348	-	-	-	315'940
3 Fonds propres totaux	324'470	-	-	-	321'459
Positions pondérées en fonction des risques (RWA) (CHF 1'000)					
4 RWA	364'750	-	-	-	477'750
4a Exigences minimales de fonds propres (CHF 1'000)	29'180	-	-	-	38'220
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % des RWA)					
5 Ratio CET1 (%)	87.8%	-	-	-	66.1%
6 Ratio de fonds propres de base (%)	87.8%	-	-	-	66.1%
7 Ratio des fonds propres globaux (%)	89.0%	-	-	-	67.3%
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)					
8 Volant des fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2.5% dès 2019) (%)	1.875%	-	-	-	1.250%
9 Volants anticycliques (art. 44a OFR) selon le standard minimal de Bâle (%)	0.000%	-	-	-	0.000%
11 Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 (%)	1.875%	-	-	-	1.250%
12 CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC) (%)	85.5%	-	-	-	63.8%
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFr (en % des RWA)					
12a Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR (%)	2.5%	-	-	-	2.500%
12b Volant anticycliques (art. 44 et 44a OFR) (%)	0.0%	-	-	-	0.0%
12c Ratio-cible en CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	7.0%	-	-	-	7.0%
12d Ratio-cible en T1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	8.5%	-	-	-	8.5%
12e Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art 44 et 44a OFR	10.5%	-	-	-	10.5%

	a	b	c	d	e
	31.12.18	30.09.18	30.06.18	31.03.18	31.12.17
Ratio de levier Bâle III					
13 Engagement global (CHF 1'000)	780'244	-	-	-	1'148'332
14 Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	41.1%	-	-	-	27.5%
Ratio de liquidités (LCR)					
15 Numérateur du LCR: Somme des actifs liquides de haute qualité (CHF 1'000)	262'667	257'547	259'258	259'984	256'833
16 Numérateur du LCR: Somme nette des sorties de trésorerie (CHF 1'000)	147'605	255'785	286'283	276'222	286'075
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	633.45%	402.76%	362.24%	376.49%	359.11%

Aperçu des positions pondérées par le risque (OV1)

	a	b	c
	RWA	RWA	Fonds propres minimaux
CHF 1'000	31.12.18	31.12.17	31.12.18
1 Risque de crédit	329'763	441'506	26'381
20 Risque de marché	166	142	13
24 Risque opérationnel	18'381	19'199	2'757
27 Total (1 + 20 + 24)	348'310	460'847	29'151

Liquidités : Gestion du risque de liquidité (LIQA)

Informations qualitatives relatives à la gestion du risque de liquidité

- La BACE opère quasi exclusivement dans le secteur du financement du commerce extérieur et la gestion du risque de liquidité est intégrée efficacement aux processus de gestion des risques globaux de la banque. Cette dernière veille à détenir une réserve de liquidité suffisamment dimensionnée et durable contre toute éventuelle détérioration de la liquidité.
- Au moins une fois par an, le Conseil d'Administration définit la tolérance au risque et/ou la marge de sécurité par rapport aux exigences réglementaires dans le concept cadre pour la gestion des risques de la banque.
- Le Comité de direction revoit régulièrement la pertinence et discute chaque mois lors de la réunion du Comité ALCO des mesures / changements possibles à prendre.
- La distribution des responsabilités de traitement et de surveillance est réglementée en détail dans la directive interne relative à la gestion du risque de liquidité. Les rapports périodiques de la banque (rapport ALCO, rapport gestion des risques) résumes les contrôles effectués, les résultats obtenus ainsi que les éventuels irrégularités et informe l'organe de gouvernance de la banque.
- Vu que le modèle d'affaires de la banque est très spécifique et sa catégorie, la BACE renonce à l'attribution du risque de liquidité par type d'activité, à la gestion de liquidité intra-journalière allant au-delà des dispositions normales ainsi qu'aux exigences d'une structure du financement correctement diversifiée.
- Les tests de stress doivent être effectués régulièrement et les résultats sont à rapporter au moins une fois par an au Conseil d'Administration. Le plan d'urgence en cas de crise de liquidité est basé sur un système d'alerte précoce permettant l'identification rapide des menaces qui pèsent sur la situation de liquidité et les sources de financement de la banque. La directive interne relative à la gestion de risque de liquidité décrit en détail les indicateurs d'alerte précoce ainsi que le plan d'action.

Risque de crédit : Changements dans les portefeuilles de créances et titres de dettes en défaut (CR1)

	a	b	c	d
	Valeurs comptables brut des		Corrections de valeur / amortissements	Valeurs nettes (a + b - c)
	Positions en défaut	Positions pas en défaut		
CHF 1'000				
1 Créances (sans les titres de dette)	-	416'621	-	416'621
2 Titres de dette	-	234'859	-	234'859
3 Expositions hors bilan	-	625'123	-	625'123
4 Total	-	1'276'603	-	1'276'603

Risque de crédit : Aperçu des techniques d'atténuation du risque (CR3)

CHF l'000	a	b	e & g
	Positions sans couverture / valeurs comptables	Positions couvertes par des sûretés: montant effectivement couvert	Positions couvertes par des garanties financières ou des dérivés de crédit: montant effectivement couvert
Créances (y.c. les titres de dette)	651'480	-	-
Opérations hors bilan	625'123	-	-
Total	1'276'603	-	-
dont en défaut	-	-	-

Risque de crédit : Positions par catégories de positions et pondérations-risque selon l'approche standard (CR5)

Catégories de positions / pondération risques	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
	0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total des positions soumises au risque de crédit (après CCF et CRM)
1 Gouvernements centraux et banques centrales	233'474	-	-	-	-	-	-	-	-	233'474
2 Banques et négociants en valeurs mobilières	-	-	110'124	-	230'443	-	135'546	-	-	476'113
3 Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement	13'315	-	4	-	-	-	-	-	-	13'319
4 Entreprises	-	-	-	-	-	-	51'967	-	-	51'967
5 Retail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6 Titres de participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7 Autres positions	18	-	-	-	-	-	5'003	-	-	5'021
8 Total	246'807	-	110'128	-	230'443	-	192'516	-	-	779'894
9 dont créances couvertes par gage immobilier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10 dont créances en souffrance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Risques opérationnels : Indications générales (ORA)

Stratégie de la BACE

La stratégie de la BACE repose sur des principes fondamentaux et de développement durable :

- Strict respect des lois et des règlements suisses ;
- Maintien du même profil de risque (très faible) dans sa sphère transactionnelle ;
- Demeure, en le consolidant (croissance), dans le métier principal de la banque, à savoir : les crédits documentaires (confirmés et non-confirmés), ainsi que les remises documentaires ;
- Diversifier les partenaires bancaires, en demeurant sur son marché historique et traditionnel, qui est le cœur de compétence et le marché cible de la banque, directement ou indirectement ;

Ces axes stratégiques permettent une croissance régulière sous-tendue par une prise de risque très faible.

A cet effet, la stratégie retenue permettra à la banque de se concentrer sur son métier traditionnel conjugué à une diversification volontaire et ordonnée des partenaires du marché Algérien.

Organisation relative à la gestion des risques opérationnels

Conformément à la réglementation bancaire et prudentielle en vigueur, la Banque s'est organisée de manière adéquate en mettant en place un système de contrôle interne (IKS) décrit dans le document «Concept cadre pour la gestion des risques de la banque» qui est validé par le Conseil d'Administration.

Ce dernier englobe les risques opérationnels, ainsi que les processus de l'organisation, les mesures, le contrôle et le suivi de ces risques.

Les unités opérationnelles assument leur fonction de contrôle dans le cadre des affaires courantes en gérant les risques et plus particulièrement en assurant la surveillance directe (1er ligne de défense). L'unité risque management et compliance surveille les risques globaux de la banque ainsi que le respect des prescriptions légales, réglementaires et internes (2ème ligne de défense).

Approche adoptée pour le calcul des fonds propres nécessaires

Les besoins en fonds propres sont calculés pour couvrir le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Pour le risque opérationnel, la BACE applique l'approche de l'indicateur de base (BIA).

Banque Algérienne du Commerce Extérieur SA
Talacker 41
8001 Zurich

18 Avril 2019

البنك الجزائري للتجارة الخارجية (ش.م.)

BANQUE ALGERIENNE DU COMMERCE EXTERIEUR S.A.

ALGERISCHE AUSSENHANDELSBANK AG

ZURICH